

financiers et industriels. Réélu le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 23,955 voix (24,204 votants, 34,976 inscrits), il siégea dans le tiers-parti, et en 1866, lors de la discussion de l'adresse, fit partie du groupe important qui se détacha de la majorité pour demander une plus large extension des libertés publiques : il fut un des signataires du célèbre amendement dit des quarante-six. Aux derniers jours de la législature, en 1869, M. Brame présenta à Napoléon III les délégués de la chambre consultative du commerce de Roubaix et de Tourcoing, porteurs d'une pétition couverte de près de 14,000 signatures, contre les traités de commerce. Il fut encore réélu le 24 mai 1869, par 26,145 voix (26,337 votants, 35,486 inscrits), signa, en juillet, l'interpellation des 116, et sembla vouloir accentuer son opposition au gouvernement. Lors de nos premières défaites dans la guerre franco-prussienne, il fit, comme président d'un groupe de députés du centre, une démarche auprès de l'impératrice-régente pour lui signaler l'insuffisance du ministère Ollivier et la nécessité de son remplacement. Vers la même époque, le Corps législatif adoptait l'ordre du jour Clément Duvernois, ainsi formulé : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet capable de pourvoir à la défense du pays, passe à l'ordre du jour. » Aussitôt, M. Émile Ollivier annonçait que tous les ministres venaient de remettre leurs démissions à la régente qui les avait acceptées, et avait chargé le général comte de Palikao de former un nouveau cabinet. C'est dans ce ministère, qui ne dura d'ailleurs que trois semaines, que le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts échoit à M. J. Brame. Il avait pour collègues : MM. Henri Chevreau, Magne, de la Tour-d'Auvergne, Grandperret, Rigault de Genouilly, Jérôme David et Clément Duvernois. M. Brame n'eut que le temps de transformer en ambulances les lycées, collèges et écoles normales, et d'inviter les préfets des départements du Nord et de l'Est à organiser dans les écoles communales de leurs régions un service hospitalier. Après le 4 Septembre, M. Brame rentra dans la vie privée, jusqu'aux élections du 8 février 1871. Il fut alors élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 28, par 213,859 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il alla d'abord siéger au centre droit, qu'il quitta pour entrer dans le groupe de l'appel au peuple ; mais « il conservait, dit la *Biographie des députés*, par M. J. Clère, un pied dans le camp orléaniste. » Il vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la démission de Thiers, pour le gouvernement du vingt-quatre mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires et pour le ministère de Broglie. Il se prononça contre le retour du Parlement à Paris, contre la dissolution de l'Assemblée, et contre les lois constitutionnelles. Lors des premières élections sénatoriales, le 30 janvier 1876, il dut à l'appui des bonapartistes unis aux monarchistes le succès de sa candidature dans le Nord, avec 422 voix sur 821 votants. Il prêta son concours à toutes les tentatives de la droite, et s'associa notamment au vote de dissolution de la Chambre des députés en juin 1877 ; il se montra, jusqu'au bout, fidèle aux théories de la protection. — Il a écrit un ouvrage sur *l'Émigration des campagnes*.

**BRAME** (GEORGES-JULES-LOUIS), fils du précédent, député de 1876 à 1888, né à Paris, le 16 août 1833, mort à Paris, le 4 février 1888,

fut, sous l'Empire, auditeur au Conseil d'Etat Capitaine de mobilisés pendant la guerre et décoré de la Légion d'honneur, il dut en grande partie à l'influence de son père son élection comme député dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Lille, le 20 février 1876, par 11,168 voix (17,648 votants et 21,627 inscrits), contre 6,294 à M. Desmazières. Il siégea à droite, vota contre l'amnistie, contre les projets de loi nouveaux sur la collation des grades et l'élection des maires, contre l'ordre du jour du 4 mai 1877 visant les « menées ultramontaines », et soutint, contre les 363, le gouvernement du Seize-Mai. La Chambre dissoute, il fut réélu le 14 octobre 1877, par 11,314 voix (18,985 votants, 22,125 inscrits) contre 7,345 à M. Coget, reprit sa place dans la minorité monarchiste, et opina contre tous les actes et projets du gouvernement républicain. Il repoussa l'ordre du jour du 20 janvier 1879 favorable au ministère Dufaure, vota au Congrès contre l'élection de M. Grévy à la présidence de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées et contre le divorce. M. Brame fils était inscrit au groupe de l'appel au peuple : il en fit encore partie dans les législatures suivantes. Réélu le 21 août 1881, par 9,853 voix (18,844 votants, 22,850 inscrits) contre 8,802 à M. Bourgeois, il vota contre le ministère Ferry, contre les crédits du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur auprès du pape, etc. Inscrit sur la liste conservatrice du Nord le 4 octobre 1885, il fut élu, le 5<sup>e</sup> sur 20, par 162,435 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Jusqu'à l'époque de sa mort, survenue pendant la session, il s'associa à tous les votes de la droite, contre les ministères Freycinet et Goblet.

**BRANCADORI** (JOSEPH, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Sienna (Italie), le 10 août 1756, mort à une date inconnue, appartenait à une famille noble de Sienna qui s'était distinguée dans les sciences et dans la littérature, et comptait parmi ses ancêtres Brancadori-Perini (1674-1711), chronologiste et historien de mérite. Devenu maire de sa ville natale, et dévoué aux institutions impériales, il fut, le 5 juillet 1809, élu député au Corps législatif par le Sénat conservateur, pour le département de l'Ombrière ; le 18 mars de la même année, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. L'année d'après (26 avril 1810), il reçut le titre de chevalier de l'Empire.

**BRANCAS** (LOUIS-LÉON-FÉLICITÉ, DUC DE LAURAGAIS DE), pair de France, né à Paris, le 3 juillet 1733, mort à Paris, le 8 octobre 1824, appartenait à une illustre famille, les Brancacci, originaire de Naples, et qui s'établit en Provence à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. « Elle a donné, dit Courcelles dans son *Histoire généalogique des pairs de France*, sept cardinaux, un évêque de Marseille en 1445, deux écuyers et chambellans des rois René et Louis III d'Anjou, un chancelier du premier de ces princes, et en même temps maître d'hôtel du duc de Calabre, des chambellans et gentilshommes, des lieutenants-généraux et gouverneurs de provinces, un maréchal et un amiral de France et un grand nombre d'officiers de distinction. » — Louis-Léon-Félicité de Brancas était le fils aîné de Louis II de Brancas duc de Lauragais, « pair de France, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de la Toison d'or », et d'Adélaïde-Généviève-Félicité d'O, marquise

de Franconville, sa première femme. Il fut nommé mestre de camp lieutenant du régiment Royal-Roussillon, le 1<sup>er</sup> février 1749, et reçut le brevet de duc, le 5 janvier 1755, sous le titre de duc de Lauragais. Il se distingua dans les campagnes de la guerre de Sept ans, notamment dans celle de 1757. Doué d'un goût très vif pour les sciences, il fut lié dans sa jeunesse avec Lavoisier et devint membre de l'Académie des sciences en 1758. Il ne fut pas inquiété pendant la Révolution, vécut dans la retraite et prit le nom de duc de Brancas à la mort de son père.

Au retour des Bourbons, le 4 juin 1814, il fut nommé pair de France. Mais accablé d'infirmités, le duc de Brancas-Lauragais ne put prendre part aux délibérations de la Chambre haute. Il mourut à Paris d'un accès de goutte.

**BRANCAS LOUIS-MARIE-BAPTISTE**, DUC DE, pair de France, né à Paris, le 12 mai 1772, mort à Paris, le 2 mai 1852, était le neveu du duc de Lauragais de Brancas. Major du 7<sup>e</sup> régiment de hussards, puis colonel (31 décembre 1807) du 11<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, officier de la Légion d'honneur, il fut admis par droit d'hérédité, le 12 avril 1825, à siéger à la Chambre des pairs en remplacement de son oncle. Il resta à la Chambre haute après la révolution de juillet et durant tout le règne de Louis-Philippe. — Louis-Marie-Baptiste fut le dernier représentant direct du titre de duc de Brancas. Son gendre, Ferdinand Hiron, comte de Frohen, ayant repris ce titre, un arrêt de la Cour d'appel de la Seine est intervenu pour lui interdire de le porter.

**BRANCAS (LOUIS-ALBERT, DUC DE CÉRESTE DE)**, frère du précédent, pair de France, né à Paris, le 8 octobre 1764, mort au château de Fourdrain (Aisne), le 28 septembre 1851, était issu du second mariage du duc Louis II avec Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle. Chevalier de Malte dès le berceau, il émigra en 1791, fit à l'armée des princes la campagne de 1792, puis passa dans les uhlands britanniques et servit quelque temps en Hollande. Revenu en France sous le gouvernement consulaire, il devint, en 1807, chambellan de Napoléon 1<sup>er</sup>. Celui-ci le nomma adjudant commandant de la place de Paris, le 8 janvier 1814. La Restauration le fit chevalier de St-Louis, colonel de la légion départementale de l'Aisne, officier de la Légion d'honneur, et gentilhomme honoraire de la chambre. Le 27 janvier 1830, il fut nommé pair de France.

**BRANCHE (MAURICE)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paulhaguet (Haute-Loire), le 22 juin 1746, mort à Riom (Puy-de-Dôme), en 1822, avocat, fut député du tiers aux États-Généraux, où il représenta, par 196 voix sur 337 votants, la sénéchaussée de Riom. Il passa inaperçu dans l'Assemblée. Le consulat le nomma (28 floréal an VIII), juge au tribunal d'appel de Riom, et l'Empire (17 avril 1811), conseiller à la même cour.

**BRARD (PIERRE-LUCIEN)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Soubran (Charente-Inférieure), le 8 janvier 1804, mort à Jonzac (Charente-Inférieure), le 1<sup>er</sup> février 1887, étudia la médecine à Paris, et, reçu docteur (1826), alla exercer sa profession dans son pays. En même temps, il soutint les intérêts électoraux démocratiques, et combattit la candidature de M. Duchâtel à Cognac.

Aux élections de l'Assemblée constituante du 23 avril 1848, Brard fut élu représentant du peuple dans la Charente-Inférieure, le 6<sup>e</sup> sur 12, par 64,917 voix (111,907 votants, 136,016 inscrits). Il vota avec la gauche : le 26 août 1848, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Causidière ; le 1<sup>er</sup> septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps ; le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy ; le 2 novembre, *pour* le droit au travail ; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel ; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau ; le 16 avril 1849, *contre* l'expédition de Rome ; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés ; le 11 mai, *pour* la demande d'accusation (dont Brard était signataire) contre le président et ses ministres. Au sujet de son vote du 2 novembre *pour* le droit au travail, il adressa à la presse, avec un certain nombre de ses collègues, la lettre suivante :

« Paris, 3 novembre 1848.

« Les commentaires de la presse, à propos du vote d'hier, nous ont paru nécessiter deux mots d'explication sur la part que nous y avons prise.

« Nous sommes de ceux qui croient, à tort ou à raison, que, lorsqu'on a assisté à une discussion, on doit avoir une opinion faite. La nôtre est arrêtée sur le *droit de propriété et sur le droit au travail*, tels qu'ils sont définis dans l'article VIII du préambule et dans l'article XIII de la Constitution. Nous voyons quelques dangers à ne pas inscrire franchement dans cette Constitution tous les droits qu'elle reconnaît. C'est ce qui explique notre vote en faveur de l'amendement de M. Félix Pyat.

« Quant au discours prononcé par cet orateur, s'il eût été question d'en dire notre avis, nous n'aurions pas hésité à lui refuser notre approbation ; non qu'il ne contienne d'excellentes vérités, mais parce qu'il exprime dans quelques passages, et notamment à la fin, des pensées qui ne seront jamais les nôtres.

BRARD (Charente-Inférieure) ; A. MÉDAL (Aveyron) ; BREYMAUD (Haute-Loire) ; BRUCKNER (Bas-Rhin) ; ARMAND D'ARGENTEUIL (Charente-Inférieure) ; COTTANCEAU (Charente-Inférieure) ; GAUDIN (Charente-Inférieure) ; J. SAINT-GAUDENS (Basses-Pyrénées) ; WESTERCAMP (Bas-Rhin). »

**BRASME (PIERRE-FRANÇOIS)**, député de 1876 à 1877, né à Grenay (Pas-de-Calais), le 29 septembre 1820, mort à Arras (Pas-de-Calais), le 11 avril 1877, était raffineur à Bully. Maire de cette commune et membre du Conseil général du Pas-de-Calais, il se présenta sans succès comme candidat républicain dans ce département, le 8 février 1874, en remplacement de M. de Rincquesen, décédé : il obtint 67,606 voix contre 72,453 accordées à M. Sens, ancien député bonapartiste, élu. Une nouvelle élection partielle eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre de la même année pour remplacer M. Fouler de Relingue, décédé ; M. Brasme échoua encore avec 74,282 voix contre M. Delisse-Engrand, bonapartiste, élu, avec 84,711 voix. Il n'obtint la majorité que le 20 février 1876, et fut nommé député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Béthune, par 9,882 voix (19,466 votants, 23,578 inscrits), contre 9,529 à M. de Clercq. M. Brasme siégea à gauche, et vota : le 19 mai, *pour* l'amnistie partielle ; le 3 juin, *pour* la discussion des articles du projet de loi sur la

collation des grades, modifiant la loi du 12 juillet 1875, dite de l'enseignement supérieur; le 12 juillet, *pour* l'ensemble du projet relatif à l'élection des maires, modifiant la loi de 1874; le 28 décembre, *contre* la discussion des articles du budget renvoyé à la Chambre par le Sénat.

M. Brasme mourut pendant la session, avant l'acte du Seize-Mai.

**BRASSART** (CHARLES-AUGUSTIN-DOMINIQUE), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, avocat à Arras, fut élu, le 24 avril 1789, député du tiers de la province d'Artois aux États-Généraux. Il fut nommé adjoint du doyen (1<sup>er</sup> juin 1789), siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, et devint membre du comité de constitution (6 juillet).

**BRASSAT-SAINTE-PARTHEM** (JEAN-ANTOINE-MARIE), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était juge au tribunal civil du département de l'Aveyron. Élu député de ce département au Conseil des Anciens, par 151 voix, le 24 germinal an VI, il n'y prit la parole que pour faire approuver plusieurs résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires.

**BRAULT** (LOUIS), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né en 1749, mort à une date inconnue, appartenait à la magistrature. Président du tribunal criminel de Poitiers, il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Vienne au Conseil des Anciens, et réélu le 24 germinal an VII. Il se montra favorable à la politique de Bonaparte, qui l'admit au Corps législatif le 4 nivôse an VIII. Le 19 prairial an XII, il fut nommé professeur du lycée de Poitiers.

**BRAULT** (CHARLES, BARON), pair de France, né à Poitiers (Vienne), le 4 août 1752, mort à Albi (Tarn), le 25 février 1833, entra dans les ordres, et fut, de très bonne heure, chargé d'enseigner la philosophie au séminaire de La Rochelle. Distingué par l'évêque de Poitiers, il entra dans ce diocèse, fut nommé chanoine de Sainte-Radegonde à Poitiers, puis curé d'une des principales paroisses de la ville, et bientôt professeur de théologie à l'Université. Après s'être prononcé contre la Révolution, il fut forcé de quitter la France. Il n'y rentra qu'à l'époque du Concordat (1802); il fut alors pourvu de l'évêché de Bayeux. Il y réussit, disent les biographes, à apaiser les divisions qui troublaient son diocèse. Baron de l'Empire, le 18 mars 1809, il assista au concile de 1811, et fut du nombre des évêques qui se prononcèrent en faveur des quatre articles regardés comme le fondement de l'Église gallicane. Il fut élevé en 1823 à l'archevêché d'Albi, et, le 5 novembre 1827, nommé pair de France. En possession de cette double dignité, il fut admis à la retraite comme archevêque, le 2 août 1829, parce qu'il ne possédait qu'un revenu inférieur à 30,000 fr.

**BRAUX** (AUGUSTIN), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Rambervillers (Vosges), le 8 juin 1796, mort à Paris, le 5 octobre 1883, exerça quelque temps la profession d'avocat, puis s'établit à Roville-aux-Chênes, et se livra à l'agriculture. Le 23 avril 1848, élu représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 11<sup>e</sup> et dernier de la liste, par 37,514 voix (85,950 votants, 106,755 inscrits), il

fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, et vota avec la fraction la plus modérée du parti de Cavaignac: 9 août, *pour* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy; 2 novembre, *contre* le droit au travail; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 28 décembre, *contre* la réduction de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; 12 mars, *contre* l'augmentation de 50,000 francs par mois au traitement du président de la République. Il fut en congé du 19 mars au 17 avril, se prononça *contre* l'amnistie des transportés le 2 mai, et s'y rallia le 26. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**BRAVARD** (TOUSSAINT), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Arlanc (Puy-de-Dôme), le 31 octobre 1808, mort à Jumeaux (Puy-de-Dôme), le 14 juillet 1871, était officier de santé. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 14<sup>e</sup> sur 15, avec 48,088 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits), il vota constamment avec la gauche: 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; 26 août, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, *pour* le droit au travail; 27 décembre, *pour* la réduction de l'impôt sur le sel; 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés, etc. Bravard était en congé le 25 novembre 1848, au moment du vote de l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

**BRAVARD-VEYRIÈRES** (PIERRE-CLAUDE JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Arlanc (Puy-de-Dôme), le 3 février 1804, mort à Paris, le 3 mars 1861, était fils d'un médecin. Entraîné par l'exemple de son parent Berlier (*V. ce nom*), il voulut, malgré les conseils de son père, étudier le droit, au sortir du collège Louis-le-Grand, où il avait eu pour camarades Zangiacomi, Duchâtel et de Sacy. Comme eux, il entra à l'École de droit, fut reçu licencié à vingt ans (1824) et docteur l'année d'après. Après avoir plaidé pendant quelques années, le jeune docteur se présenta au concours pour l'enseignement du droit, et obtint, le 18 mai 1830, comme professeur suppléant, la chaire de droit commercial. Ses succès lui valurent bientôt, le 20 mars 1832, une dispense d'âge pour obtenir le rang de professeur titulaire. Après la révolution de février, il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, le 11<sup>e</sup> sur 15, par 50,812 voix (125,432 votants, 173,000 inscrits); il siégea à droite, et bien que précédemment signalé comme très libéral dans son enseignement, il se montra à l'Assemblée le défenseur des idées les plus conservatrices. Il contribua à faire repousser le projet des concordats amiables, et prit encore une part décisive à un débat sur une proposition de MM. Rouher et Astouin relative à la lettre de change. La lettre de change crée commerçant celui qui la souscrit; MM. Rouher et Astouin demandaient que les effets de cette qua-

lité, qui entraînent la contrainte par corps, ne pussent s'appliquer au non-commerçant. Bravard-Veyrières soutint que c'était ruiner la lettre de change, partant le crédit commercial, dont elle est un moyen. Il intervint encore dans plusieurs discussions spéciales de la même nature. Bravard-Veyrières vota : 1<sup>er</sup> septembre 1848, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 25 septembre, pour l'impôt proportionnel; 7 octobre, contre l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; 21 mars, pour l'interdiction des clubs; 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, contre l'amnistie des transportés; 18 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Réélu, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative par le Puy-de-Dôme, le 4<sup>e</sup> sur 13, avec 52,848 voix, Bravard-Veyrières continua de siéger à droite, et de voter avec la majorité conservatrice. Il resta neutre vis-à-vis de L.-N. Bonaparte et du coup d'Etat, quitta la vie politique en 1851, mais conserva sa chaire de professeur. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 25 avril 1847; il obtint la croix d'officier le 13 août 1860. — De 1827 à 1830, n'étant encore qu'avocat, Bravard rédigea pour le *Journal du Palais* et le *Recueil général des arrêts de Sirey*, les audiences de la Cour de cassation (chambre civile), qu'il accompagnait de notices et de notes. Il a donné en outre : *Leçons sur l'amortissement* (1833); *De l'Etude et de l'enseignement du droit romain* (1837); *Examen du titre des faillites, du Code de commerce* (1838); enfin un grand *Traité de droit commercial*, qui a été publié après sa mort par M. Demangeat.

**BRAVAY** (LOUIS-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Pont-Saint-Esprit (Gard), le 25 novembre 1817, mort à Paris, le 6 décembre 1874, vint habiter la capitale en 1842, à la suite de revers de fortune éprouvés par sa famille : il fut d'abord employé dans le commerce des vins, puis il courut les aventures en Egypte, et se fixa à Alexandrie où une maison de commission, fondée par lui, ne tarda pas à prospérer. En 1848, il défendit le consulat de France contre une émeute, représenta plusieurs fois les intérêts de la colonie française et devint le protégé et le confident de Saïd Pacha. Après avoir amassé une fortune de plusieurs millions, il revint en France, se fit nommer conseiller général du Gard pour le canton de Pont-Saint-Esprit, et, le 4 juin 1863, fut, pour la première fois, élu député au Corps législatif, dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Gard, par 13,116 voix (22,402 votants, 32,338 inscrits), contre 8,840 à M. Chabanon, député sortant. M. Bravay s'était alors présenté comme candidat indépendant. Son élection fut annulée comme entachée de faits de corruption. Il se représenta au nouveau scrutin qui eut lieu le 17 janvier 1864, et obtint encore la majorité (17,130 voix), contre MM. Boyer (4,811) et Brun (2,375). Les opérations électorales de la 2<sup>e</sup> circonscription du Gard donnèrent lieu alors à un débat assez vif dans la séance du Corps législatif du 19 février 1864. Au nom du 4<sup>e</sup> bureau, M. Chevandier de Valdrôme, rapporteur, exposa que des faits d'une gravité exceptionnelle avaient été relevés : une introduction frauduleuse de bulletins avait eu lieu à Nîmes; on signalait dans plusieurs communes mainte irrégularité dans la supputation des émargements

et dans l'admission au vote; à Salzac, l'urne avait été enlevée et détruite dans la nuit du 17 au 18 janvier. De plus, on rappelait qu'une fête avait été donnée dans le pays, le 26 mai 1863, au nom d'une société qui n'était pas encore constituée, pour inaugurer l'exécution immédiate de travaux qu'une approbation régulière n'avait pas encore autorisés; la fête du Pont du Gard avait déjà motivé l'annulation de la première élection; elle servit encore une fois d'argument au rapporteur qui conclut à une nouvelle invalidation. M. Geoffroy de Villeneuve, puis M. Nogent-Saint-Laurens, tentèrent en vain de venir au secours de M. Bravay; le rapporteur insista, et M. Eugène Pelletan vint dévoiler, à son tour, plus d'un piquant incident de l'élection du Gard : « Pour moi, dit-il, j'approuve le rapport de notre honorable collègue, M. Chevandier; mais qu'il me permette de le lui dire, il y a un absent que je veux restituer à la discussion, car par sa présence il pourra éclairer le débat. Cet absent, c'est le préfet du Gard. La deuxième élection est solidaire de la première; vous ne pouvez bien la juger qu'en vous reportant au scrutin du 4 juin dernier. Que s'est-il passé alors? Le gouvernement avait maintenu la candidature officielle de l'honorable M. Chabanon, votre ancien collègue. Mais M. le préfet du Gard couvrait au fond du cœur une autre candidature, c'était la candidature de M. Bravay, et, dans l'intérêt de son protégé, il avait modifié la circonscription électorale d'Uzès; il en avait détaché la partie la plus intéressée à la création du canal des eaux du Midi. Et ainsi le département du Gard donnait ce singulier spectacle d'un candidat agréé par le gouvernement et d'un candidat agréable au préfet. Cette candidature à deux têtes, l'une officielle, l'autre officieuse, l'une patente, l'autre occulte, ressemblait en quelque sorte à ce qu'on appelait autrefois une reine de la main droite et une reine de la main gauche; toute l'étiquette était pour la reine en titre, mais toute la réalité était pour Mme de Pompadour (Rires et interruptions diverses).

« ... Or, pendant que l'infortuné M. Chabanon (Hilarité) promenait mélancoliquement sa candidature officielle honoraire de commune en commune, et ne trouvait partout sur son passage que des maires distraits et des gardes champêtres indifférents... (Nouvelle hilarité), M. Bravay trouvait partout, au contraire, l'accueil empressé et le sourire complaisant de toute la hiérarchie champêtre. On voyait dans sa candidature la figure vivante du canal (On rit).

« Mais voici qu'au milieu de la campagne électorale, un ingénieur indiscret vient déclarer que la Compagnie des eaux du Midi n'est pas sérieuse, que le capital n'est pas réalisé et que le projet n'est pas réalisable. C'était le coup de mort porté à la candidature de M. Bravay... Alors que fit-on? On voulut répondre à une critique par une manifestation, et on alla en grande pompe au Pont du Gard inaugurer solennellement un canal qui n'était pas autorisé, au nom d'une Compagnie qui n'était pas formée, sur un terrain qui n'était pas acheté... »

Enfin M. Bravay eut la parole. Il entreprit avec une émotion très vive sa défense personnelle, parla des « envieux », des « ennemis », que lui avait faits sa fortune, — un succès, dit-il, ne s'obtient pas impunément, — et il termina par ces paroles :

— Comment me suis-je présenté? Comme un homme du gouvernement... En 1846, j'ai vu, en Egypte, le drapeau français traîné dans la

bonne, et personne n'a demandé satisfaction. En 1848, j'ai entendu de loin les cris de joie de la République, et j'ai vu que les populations du Levant en avaient peur. Est venue la présidence, et aussitôt j'ai vu les figures souriantes et heureuses. Enfin est arrivé l'Empire et quand j'ai vu le drapeau de la France élevé si haut, j'ai été fier d'être Français. »

A la majorité de 108 voix contre 80, l'élection de M. Bravay fut annulée. Pour la troisième fois, cependant, il réussit à l'emporter, par 14,766 voix sur 21,217 votants et 33,035 inscrits, et fut élu contre M. Chabanon, qui ne réunit que 6,370 suffrages. M. Bravay fut définitivement admis à la session de 1865. Il vota avec la majorité dynastique. La même année, il avait acheté, au prix de 200 francs, le journal quotidien la *Nation*. Dans le courant de 1869, ses intérêts personnels le rappelèrent en Egypte; il donna alors sa démission de député.

M. Bravay était mort depuis 4 ans, lorsque M. Alphonse Daudet publia son roman *le Nabab* (1878), qui souleva dans la presse parisienne, au sujet des personnages mis en scène, les polémiques les plus vives. Le héros du roman, Jansoulet, n'était autre, assurait-on, que l'ancien député du Gard, et c'est ce que l'auteur a, du reste, implicitement reconnu dans la *Déclaration* qu'il joignit aux nouvelles éditions de son livre. Il a voulu, dit-il, remettre en lumière « un singulier épisode du Paris cosmopolite d'il y a quinze ans. » Il ajoute : « J'ai connu le vrai *Nabab* en 1864. J'occupais alors une position semi-officielle qui m'obligeait à mettre une grande réserve dans mes visites à ce fastueux et accueillant Levantin. Plus tard je fus lié avec un de ses frères; mais à ce moment-là le pauvre Nabab se débattait au loin dans des buissons d'épines cruelles et on ne le voyait plus à Paris que rarement... Pour se rendre compte du travail cristallisant qui transporte du réel à la fiction, de la vie au roman, les circonstances les plus simples, il suffirait d'ouvrir le *Moniteur officiel* de février 1864, et de comparer certaine séance du Corps législatif au tableau que j'en donne dans mon livre. »

**BRAVEIX** (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, était administrateur du département de l'Ardèche. Il fut, le 24 germinal an VII, élu député de l'Ardèche au Conseil des Anciens, où son rôle fut des plus effacés.

**BRAVET** (LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Chapareillan (Isère), le 9 décembre 1745, mort à Chapareillan, le 24 février 1811, était notaire dans cette localité. Il fit partie de la majorité de l'Assemblée législative, où les électeurs du département de l'Isère l'envoyèrent siéger le 30 août 1791, avec 282 voix sur 514 votants.

**BRAVET** (AMROISE), petit-fils du précédent, député de 1876 à 1882, né à Chapareillan (Isère), le 30 juin 1820, mort à Chapareillan, le 29 décembre 1882, avait été notaire dans son pays natal. Maire de Chapareillan et propriétaire agriculteur, il fut élu, comme républicain conservateur, le 20 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription, de Grenoble, par 11,550 voix (12,034 votants, 20,109 inscrits); son concurrent était M. Aristide Rey, républicain radical. Il siégea au centre gauche, vota avec la majorité pour les nouvelles lois sur les maires et sur la collation des grades, etc., et fut des 363. Le 14 octobre 1877, il fut réélu

par 11,691 voix (16,128 votants, 19,994 inscrits), contre 4,390 à M. Gaillard, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai. M. Bravet reprit sa place à la gauche modérée et fit partie de la majorité opportuniste. Il se prononça : le 20 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance accordé au ministère Dufaure; le 30 janvier (au Congrès), pour l'élection de M. Grévy à la présidence de la République; le 16 mars 1880, pour l'application des lois existantes aux congrégations; le 8 février 1881, pour le divorce. Réélu le 21 août 1881, avec 11,137 voix sur 11,554 votants et 19,820 inscrits, il vota jusqu'à sa mort, survenue pendant la session, avec les républicains modérés.

**BRAYER** (MICHEL-SYLVESTRE, COMTE, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Douai (Nord), le 29 décembre 1769, mort à Paris, le 28 novembre 1840, s'engagea à l'âge de 15 ans, fut adjudant-major en 1792, fit les campagnes du Rhin, sauva par son courage (an V) la division du général Maupuis, au combat d'Emdring-en-Brigau, et gagna là le grade de capitaine. Une action d'éclat à l'affaire de Rochembourg (Bavière) lui valut le brevet de chef de bataillon (an VIII); à Hohenlinden, il prit quatre canons à l'ennemi et le rejeta dans le bois; le général Moreau le nomma colonel sur le champ de bataille, mais le premier consul ne ratifia pas cette nomination. Major du 9<sup>e</sup> régiment de ligne, il se distingua à Holabrun (1805) où il culbuta une partie de l'arrière-garde russe en lui faisant huit cents prisonniers, et à Austerlitz où il fit capituler plusieurs régiments ennemis engagés dans un défilé (2 décembre 1805). Le 27 du même mois, il passait colonel du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. Il commanda l'avant-garde du 10<sup>e</sup> corps dans la campagne de Prusse (1807), prit une part importante au siège de Dantzig, et fut nommé officier de la Légion d'honneur dont il était membre depuis le 4 germinal an XII. Blessé assez grièvement au combat de Heilsberg, il se rendit en Espagne, contribua, comme général de brigade, à la victoire de Burgos (1808), et, au combat de Saint-Vincent, fit deux régiments prisonniers, et s'empara de beaucoup d'approvisionnements et de munitions. Le camp retranché d'Oporto, en Portugal, fut enlevé sous ses ordres, et les Espagnols découragés par ses succès à Ocana, au combat de la Sierra-Morena, au Pina-Peros, évitèrent les occasions de l'attaquer. Créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, il ne céda au nombre, à Albuera, qu'après avoir eu la jambe gauche fracassée par une balle. En 1813, on le revit, avec ses béquilles, sur les champs de bataille de la Prusse, gagner à Buntzlau, le grade de général de division, par une charge brillante qui obligea l'ennemi à se rendre. A Leipzig, il eut un cheval tué sous lui le troisième jour et fut fortement contusionné à la cuisse; il n'en fit pas moins toute la campagne de France (1814); il commandait à Lyon, au retour de l'île d'Elbe, et fut nommé par l'empereur commandant d'une division de la garde impériale, comte de l'Empire, pair (2 juin 1815), gouverneur du château de Versailles, et chargé de contenir les départements de l'Ouest, tâche dont il s'acquitta avec une rare prudence. A la rentrée des Bourbons, l'ordonnance du 24 juillet 1815 l'obligea de quitter la France. Il se réfugia d'abord en Prusse, puis aux Etats-Unis, et enfin dans l'Amérique du sud, où il prit du service dans la République argentine, service que les intrigues d'un cabinet étranger lui firent bientôt résigner. La loi

d'amnistie du 12 janvier 1816 lui permit de rentrer en France et d'être réintégré dans tous ses droits; il fut mis à la retraite comme lieutenant-général le 24 octobre 1821. La monarchie de juillet le fit grand officier de la Légion d'honneur, le 20 mars 1831, et l'appela à la pairie le 11 octobre 1832; il siégea jusqu'à sa mort à la Chambre haute dans la majorité ministérielle.

**BRÉARD (JEAN-JACQUES)**, député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention nationale, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII, né à Québec (Canada) en 1750, mort à Paris, le 2 janvier 1810, était fils d'un contrôleur de la marine. Lors de la Révolution, Jean-Jacques Bréard était propriétaire d'une charge de conseiller à l'élection de Maremnes (Charente-Inférieure). Il fut successivement nommé : le 23 août 1789, président d'un comité fonctionnant à Maremnes à défaut de municipalité; le 31 janvier 1790, maire de la ville, titre qu'il garda jusqu'au 7 juillet suivant; le 25 juin 1790, administrateur du département pour le district de Maremnes; le 27 juillet, membre du directoire du département; le 22 novembre, vice-président de l'administration départementale; enfin le 28 août 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, par 298 voix sur 548 votants. Il prit une part active aux délibérations, compta parmi les plus ardents réformateurs, et provoqua, dès les premières séances, un décret d'accusation contre Gauthier, Malvoisin, Marc et fils, comme enbaucheurs pour les princes émigrés. Puis il présenta un rapport (février 1792) sur les troubles d'Avignon, obtint que le Comtat serait divisé en deux districts, et parut à la tribune chaque fois que les intérêts et la situation de ce pays furent en discussion. Le 8 juillet, il dénonça le journal de Mallet-Dupan; le 30 août, il demanda que les fauteurs de troubles eussent leurs biens confisqués; enfin il fit décréter d'accusation l'évêque de Castellane et le maire de Monde. Élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par la Charente-Inférieure, avec 338 voix sur 555 votants, il prononça, le 24 décembre, un grand discours sur « la situation actuelle des armées de la République française et sur les mesures à prendre pour affermir la liberté. » Il combattait l'idée de « vouloir opérer spontanément une révolution universelle qui doit être l'effet graduel des progrès de la raison et de la philosophie. » Bréard avait été chargé de retirer du greffe du tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI. Il prit part au jugement du roi, et motiva ainsi son vote, au troisième appel nominal : « Je demande, sans craindre les reproches de mes commettants, sans craindre le jugement de la postérité, qui ne peut blâmer celui qui fait son devoir, je demande la peine de mort contre Louis. » Puis, il fit la proposition d'envoyer à tous les départements le procès-verbal de la condamnation. A l'occasion de l'assassinat de Michel Lepelletier, il proposa des visites domiciliaires. Devenu secrétaire de la Convention, le 24 janvier, puis président le 8 février, il fit partie du premier comité de sûreté générale, ainsi que du premier comité de salut public, formé le 4 avril à l'occasion de la déclaration de guerre à l'Angleterre et à l'Espagne. Dès le 16 mai, Bréard dénonça Polverel et Santhonax, commissaires à Saint-Domingue, et réclama leur mise en accusation. Il attaqua Bouchotte, fit assimiler aux émigrés « tout citoyen

qui se sera rendu dans une ville rebelle et n'en sortira pas dans les vingt-quatre heures, » et décréter l'arrestation de tous les étrangers suspects. Il présida de nouveau la Convention le 4 août, et fut envoyé le 25 à Brest pour y organiser l'escadre de réserve. « Je suis né dans un pays libre, disait-il, et y ai sucé le lait d'une sauvage. » Il voulut établir un tribunal révolutionnaire à Brest, mais Jean Bon St-André, qui l'accompagna, l'en empêcha en le faisant rappeler. Il appuya, le 15 avril 1794, le décret proposé par Saint-Just, ordonnant l'expulsion des nobles de Paris, et insista pour qu'il ne leur fût accordé qu'un délai de huit jours. Mais, lors des événements de thermidor, Bréard changea brusquement d'attitude, et se montra opposé aux Jacobins : il combattit violemment Robespierre le 8 thermidor, participa à la réaction qui suivit cette journée, et sembla se donner la tâche de faire oublier la part qu'il avait prise à plusieurs des actes politiques de la Montagne. Membre du comité de salut public, il réclama la liberté provisoire de Santhonax et de Polverel, qu'il avait contribué naguère à faire arrêter; il vota la suppression du maximum, appuya les demandes des habitants de Bédouin, victimes d'un incendie, et fit ordonner une fête funèbre en l'honneur des vingt et un Girondins morts sur l'échafaud. Bréard entra, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des anciens, comme député de la Charente-Inférieure, avec 200 voix sur 246 votants. Il fut secrétaire, puis président de cette assemblée, et parla : sur les commissaires de la trésorerie, sur l'envoi d'agents exécutifs dans les colonies, sur le projet relatif à la suppression du contre-seing, sur le jugement des prises maritimes, etc. Le tirage au sort du 15 ventôse an V le fit sortir du Conseil le 1<sup>er</sup> prairial an VI. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, auquel il s'était montré favorable, il fut appelé par le Sénat (4 nivôse an VIII) à faire partie du nouveau Corps législatif; il y remplit encore les fonctions de secrétaire, et resta député jusqu'au 26 thermidor an X. Sous l'Empire, il entra dans l'administration des droits réunis où il occupa un emploi élevé. Il signa, en 1815, l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Exilé par la loi du 12 janvier 1816, il se retira à Bruxelles et ne reentra en France qu'après la révolution de 1830. Il vint s'établir à Paris, réclama au nouveau gouvernement, par une lettre du 8 septembre 1830, la pension dont il avait été privé comme conventionnel après 1816, et mourut, à l'âge de 90 ans, chez un de ses fils, lieutenant de cavalerie en retraite. — On a de lui, imprimés par ordre des assemblées, son opinion sur les armées, un projet de décret sur l'organisation de la marine, et un rapport sur les prises maritimes.

**BRÉHIER (JACQUES-JOSEPH)**, représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Saint-Hilaire du Harcouët (Manche), le 30 novembre 1800, remplit sous Louis-Philippe les fonctions de sous-préfet. Il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Manche à l'Assemblée législative, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 57,106 voix (94,481 votants, 163,192 inscrits), fit partie de la droite, et vota avec elle : pour l'expédition de Rome, pour les poursuites contre les députés de la Montagne compromis dans l'affaire du 13 juin, pour les lois sur l'enseignement et contre le suffrage universel, etc. Bréhier soutint la politique de L.-N. Bonaparte, se montra favorable au coup d'Etat, et fut compris par le prince président, au

lendemain du Deux-Décembre, sur la liste des membres de la « Commission consultative. »

**BRELAY** (PIERRE-EUGÈNE-EMILE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1889, né à Puyravault (Charente-Inférieure), le 7 décembre 1817, négociant en tissus, se maria, dès le règne de Louis-Philippe, au mouvement démocratique, et fut, en 1848, commandant dans l'artillerie de la garde nationale de Paris; il se présenta aux élections du 23 avril pour l'Assemblée constituante, mais ne fut pas élu. Sous l'Empire, M. Brelay, tout en s'occupant de ses affaires commerciales, fit une vive opposition au pouvoir; après le 4 septembre, lors des premières élections municipales, il fut nommé adjoint au maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. Il réunit 35,000 voix, aux élections du 8 février 1871, puis, lors des élections complémentaires qui eurent lieu à Paris, le 2 juillet de la même année, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 19<sup>e</sup> sur 21, par 98,248 voix sur 290,823 votants et 458,774 inscrits. Il prit place à l'Union républicaine et vota toutes les mesures tendant à l'établissement du régime républicain; il se prononça pour la dissolution, pour le retour à Paris, contre la loi des maires, contre le gouvernement du 24 mai, contre la loi sur l'enseignement supérieur, et pour la Constitution du 25 février 1875. Porté sur la liste des gauches, lors des élections de sénateurs inamovibles, il échoua, faute d'une voix, et se présenta aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés; il fut élu député du II<sup>e</sup> arrondissement, par 8,077 voix sur 13,039 votants, 16,633 inscrits, contre MM. Cresson, 3,203 voix, Thorel 753; Loiseau-Pinson, 461 et Haussmann, 262. Il suivit, à la nouvelle Chambre, la même ligne politique que précédemment, vota pour l'amnistie plénière et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 10,622 voix (12,986 votants, 16,354 inscrits), contre MM. Marienval 571 voix, et Daguin 433, il continua de faire partie de l'extrême-gauche, avec laquelle il vota le plus souvent, mais sans adhérer toutefois, à la politique intransigeante. Il se prononça : pour l'amnistie, pour l'invalidation de Blanqui, pour le retour du Parlement à Paris, pour l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, pour la proposition tendant au rétablissement du divorce, pour la liberté de réunion, etc. Réélu, le 21 août 1881, par 8,855 voix sur 11,098 votants et 15,833 inscrits, contre 611 voix, il se fit inscrire à la gauche radicale, vota le plus souvent avec la majorité et garda une sorte de neutralité entre les opportunistes et les radicaux. Aux élections du 4 octobre 1885, sa candidature ne fut admise par les comités radicaux de la Seine qu'après de vives contestations, à la suite d'un procès qu'il eut à subir pour infraction à la loi sur les sociétés, dans l'affaire du « Comptoir industriel » dont il fut l'un des administrateurs. Il avait, d'ailleurs, été acquitté par le tribunal. Au premier tour de scrutin, M. Brelay réunit 141,000 voix et fut classé le 25<sup>e</sup> sur la liste générale des candidats. Grâce à la « concentration » qui s'opéra au second tour entre les républicains, il fut élu le 18 octobre, par 286,224 voix sur 416,886 votants, 564,338 inscrits. M. E. Brelay a voté contre le maintien de l'ambassade du Vatican, pour l'amendement Goffavru portant suppression des sous-préfets, pour la proposition de résolution de la commission du budget (17 mai 1887), pour l'urgence de la proposition de révision (31 mars

1888), et, dans la dernière session : contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BRELIVET** (TOUSSAINT), député au Corps législatif en l'an XII, né à Pontivy (Morbihan), le 26 octobre 1743, mort à Loudéac (Côtes-du-Nord), le 9 décembre 1805, était négociant et conseiller général des Côtes-du-Nord. Le Sénat conservateur le choisit, le 14 nivôse an XII, comme député au Corps législatif pour y représenter ce département. Il mourut l'année d'après.

**BRÉMONT-D'ARS** (PIERRE-RENÉ-AUGUSTE, MARQUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 16 décembre 1759, mort à Saintes, le 25 février 1842, appartenait à une très ancienne famille, qui compte, dit la *Biographie universelle* de Michaud, « un troubadour parmi ses membres; » il était « homme de lettres » et maire de Saintes. Élu, le 3 août 1789, député suppléant de la noblesse aux États-Généraux par sa seigneurie, il fut admis quelques jours après, le 23 août, à siéger en remplacement de La Tour-du-Pin, nommé ministre de la Guerre. Brémont-d'Ars fut de la minorité, défendit la royauté et l'Église, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il émigra en Belgique, puis en Hollande, y donna des leçons de mathématiques, et rentra en France en 1800, ayant perdu sa femme et un fils, et presque toute sa fortune; il vécut longtemps à la Chapelle-des-Pots, près de Saintes, s'occupant de la culture de la vigne. Il ne reparut sur la scène politique qu'après la révolution de juillet. Il fut alors mêlé à un incident qui fit quelque bruit. Le sous-préfet de Saintes ayant émis, dans un acte public, cette allégation que Louis-Philippe était le roi choisi par la majorité des Français, Brémont-d'Ars réclama et mit le fonctionnaire au défi de réunir la majorité des citoyens sur le nom de Louis-Philippe. Le sous-préfet prit la chose tellement au sérieux qu'il convoqua les électeurs pour répondre au défi, et se fit naturellement désavouer et révoquer.

Le marquis de Brémont-d'Ars avait un goût très vif pour la numismatique.

**BRÉMONT-D'ARS** (GUILLAUME, MARQUIS DE), fils du précédent, membre du Sénat, né à Saintes (Charente-Inférieure), le 19 mars 1810, entra à l'École militaire de Saint-Cyr, en sortit sous lieutenant de cavalerie en 1830, et fut successivement promu lieutenant en 1833, capitaine en 1838, lieutenant-colonel en 1852, et colonel du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique en 1855. Il devint général de brigade le 13 août 1863, et, dans les dernières années de l'Empire, commanda la subdivision de la Charente. Nommé, par le gouvernement de la Défense nationale, général de division, il prit part à la guerre franco-allemande à la tête de la 1<sup>re</sup> division du 17<sup>e</sup> corps de l'armée de la Loire; il passa de là à l'armée de l'Est. Quant il atteignit la limite d'âge du service actif en 1874, il exerçait les fonctions d'inspecteur général de la cavalerie. D'opinions royalistes très accentuées, il entra alors dans la politique militante,

et brigua, d'abord sans succès, aux élections de 1876, les suffrages des électeurs sénatoriaux de la Charente. Mais il fut élu par le même département, le 16 février 1879, à l'élection complémentaire qui suivit le décès de M. André. Il siégea à droite, vota contre les projets de loi sur l'enseignement, contre l'article 7 et l'application des lois aux congrégations. Il repoussa de même la loi d'expulsion des princes, la nouvelle loi sur la magistrature, le rétablissement du divorce, etc. Réélu le 6 janvier 1885, par 492 voix sur 891 votants, contre 364 voix accordées à ses concurrents républicains, il vota constamment avec la minorité, notamment contre la nouvelle loi militaire. Il s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février), contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire du général Boulanger). Grand officier de la Légion d'honneur du 5 mai 1871.

**BRÉMONTIER** (GEORGES-THOMAS), député à l'Assemblée législative de 1791, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant à Rouen. Député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1791, il y opina avec la majorité, et prit la parole, dans la séance du 1<sup>er</sup> février 1792, contre le ministre de la Marine, Bertrand de Molleville. On lui reprochait de n'avoir pas mis à exécution, en temps voulu, la loi sur l'organisation de la marine : ce retard avait été cause de la défection d'un grand nombre d'officiers. Brémontier demanda à l'assemblée de décréter que son comité de législation lui présenterait « des observations motivées sur la conduite du ministre, afin que ces observations approuvées, s'il y a lieu, par le Corps législatif, puissent être transmises au roi. » La motion fut adoptée sous une forme un peu différente. Le 5 mars, Brémontier réclama un plan général sur l'approvisionnement des départements. Enfin, le 13 juin, il fit un rapport relatif à la surveillance de la fabrication des assignats et monnaies.

Plus tard, il appartint au Conseil des Cinq-Cents. Le département de la Seine-Inférieure l'y avait élu, le 24 germinal an VI. Il n'y fit guère parler de lui, non plus qu'au Corps législatif où il entra le 4 nivôse an VIII. Il termina sa carrière comme directeur des droits réunis du département du Calvados.

**BRENET** (HENRY-CATHERINE), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1827, né à Moisse (Jura), le 23 novembre 1764, mort à Paris, le 3 mai 1824, alla, après de brillantes études médicales à Paris, s'établir à Dijon, où il acquit une grande réputation. Royaliste avoué et sincère, il fut, sous la Terreur, détenu au château de Dijon, d'où il s'évada par une embrasure de canon; il se cacha dans les forêts du Jura, mais une grave épidémie ayant éclaté à Dijon, le comité révolutionnaire de la ville le rappela à la hâte, et il accourut.

Le 22 août 1815, le collège de département de la Côte-d'Or l'élut député, par 124 voix sur 162 votants et 260 inscrits; il se montra des plus modérés parmi les ultras de la « Chambre introuvable », mais l'opposition qu'il avait faite au ministère empêcha sa réélection en 1816. Il reentra au Parlement le 13 novembre 1820, comme l'élu du même collège, par 227 voix sur

404 votants et 435 inscrits, et fut réélu successivement, le 16 mai 1822, par 231 voix sur 357 votants et 400 inscrits, et le 6 mars 1824, par 233 voix sur 249 votants et 365 inscrits; il mourut moins de deux mois après cette dernière élection. Il était membre de plusieurs sociétés savantes et s'occupait volontiers de questions agricoles.

**BRENIER DE MONTMORAND** (ANTOINE-FRANÇOIS, COMTE), député en 1830, né à Saint-Marcellin (Isère), le 12 novembre 1767, mort à Saint-Marcellin, le 8 octobre 1832, entra dans les gendarmes de la maison du roi en juin 1786, fut successivement aide de camp des généraux Crillon et d'Albignac, et devint, le 19 juin 1793, chef de bataillon à l'armée des Pyrénées-Orientales. Chef de demi-brigade en l'an III, il eut sous ses ordres le 14<sup>e</sup> puis le 63<sup>e</sup> de ligne, avec lesquels il fit, jusqu'en l'an VI, les campagnes d'Italie et de Hollande. En l'an VII, il retourna à l'armée d'Italie, fut blessé, le 25 germinal, à la prise de Vérone par Souvarow, et promu général de brigade. Ses blessures le forcèrent à servir à l'intérieur. En l'an XII, lorsque le premier consul le nomma, le 19 frimaire, membre de la Légion d'honneur, il faisait partie de l'état-major de la 10<sup>e</sup> division militaire. En 1807, Napoléon I<sup>er</sup> l'envoya en Portugal, sous les ordres de Junot. Il se fit remarquer au combat de Korissa et à la bataille de Vimetro, où, blessé, il tomba au pouvoir des Anglais. Rendu à l'armée par suite du traité de Lisbonne (30 août 1808), il fut ramené à Quiberon. Le général Brenier rentra bientôt en Espagne, fut chargé de la défense d'Almeida, réussit, après avoir détruit le matériel et les ouvrages, à se faire jour l'épée à la main, et à opérer sa jonction avec Masséna. Créé baron de l'Empire (12 février 1812), général de division, et grand officier de la Légion d'honneur (26 décembre 1813), il passa à la grande armée, où il commanda la seconde division du 3<sup>e</sup> corps, et se trouva à la bataille de Lutzen; il y fut encore dangereusement blessé. En 1814, il commanda la place de Lille, qu'il mit en état de siège, adhéra aux actes du Sénat, et reçut la croix de Saint-Louis. Envoyé à Brest en 1815, il devint, la même année, commandant de la 7<sup>e</sup> division militaire. Pendant les années 1818 et 1819, il exerça les fonctions d'inspecteur général d'infanterie, et, après avoir commandé quelque temps la 17<sup>e</sup> division militaire (Corse), il reentra en France, se retira à Grenoble, et fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 28 février 1827. Membre du conseil général de l'Isère, il fut en outre, le 3 juillet 1830, élu député par le collège de ce département. Il vota à la Chambre avec les royalistes modérés, ne donna pas sa démission à l'avènement de Louis-Philippe, et siégea jusqu'aux élections de 1831.

**BRENIER DE RENAUDIÈRE** (ALEXANDRE-ANATOLE-FRANÇOIS-HENRI, BARON), ministre et sénateur du second Empire, né à Paris, le 22 août 1807, mort à la Lucassière-Vouvray (Indre-et-Loire), le 27 mars 1885, était fils d'Henri Brenier de Renaudière, directeur des fonds et de la comptabilité au ministère des Affaires étrangères. Entré de bonne heure dans la diplomatie, le baron Brenier fut envoyé en mission à Athènes, en 1827, lors de l'expédition de Morée. Second secrétaire d'ambassade à Londres, en 1833, sous les ordres du prince de Talleyrand, puis premier secrétaire à Lisbonne et chargé d'affaires à Bruxelles en 1837, il fut



nommé successivement consul à Varsovie et consul général à Florence, puis succéda à son père, en 1847, dans la direction des fonds et de la comptabilité aux affaires étrangères.

Le prince Louis-Napoléon le nomma, le 24 janvier 1851, ministre des Affaires étrangères. Le ministère tomba le 19 avril, et, par décret du 13 suivant, le baron Brenier fut promu ministre plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> classe « en considération de ses services comme ministre des Affaires étrangères. »

Il entra au Conseil d'Etat, et fut appelé, le 12 janvier 1853, à l'ambassade de Constantinople. Une maladie grave ne lui permit pas de rejoindre son poste; chargé, à la fin de la même année, d'une mission politique en Italie, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Naples, en 1855.

Rappelé, comme le ministre anglais, au moment où les demandes de réformes présentées par les cabinets de Paris et de Londres échouèrent auprès du roi Ferdinand II, il fut nommé président de la commission d'organisation de la Cochinchine.

À l'avènement de François II au trône de Naples, le baron Brenier y fut renvoyé comme ambassadeur extraordinaire, et obtint enfin du nouveau roi une constitution libérale. Dans l'ardeur des conflits politiques du moment, il fut, le 27 juin 1860, victime d'une tentative d'assassinat, qui lui valut, de la part de la population, de touchantes marques de reconnaissance pour les services rendus au pays. L'invasion des Deux-Siciles par Garibaldi, en septembre 1860, ramena le baron Brenier en France. Il fut nommé sénateur le 24 mai 1861, et se montra partisan résolu de l'autorité impériale, telle que les votes populaires l'avaient établie; il se prononça notamment contre le sénatus-consulte de décembre 1861, qui étendait les attributions financières du Corps législatif aux dépens des prérogatives de l'empereur. Commandeur de la Légion d'honneur le 16 janvier 1851, il devint grand officier le 1<sup>er</sup> août 1855; il était grand-croix de plusieurs ordres étrangers. Le baron Brenier avait épousé Mlle Hely Hutchinson, nièce du comte de Donoughmore; deux filles sont nées de ce mariage.

**BRESSAND DE RAZE** (PIERRE-FRANÇOIS), député de 1820 à 1826, né à Raze (Haute-Saône), le 22 décembre 1755, mort à Paris, le 23 juin 1826, fit ses études à l'Université de Besançon et fut reçu avocat; mais, possesseur d'une fortune considérable, il délaissa le barreau pour surveiller l'exploitation de ses domaines. Il adopta, avec modération, les principes de 1789, fut, sous la Révolution, membre de la Haute-Cour d'Orléans, et fit partie du tribunal révolutionnaire après Thermidor. Devenu, sous le Consulat, maire de sa commune natale, puis membre du conseil général du département, il s'occupa, jusqu'à l'époque de la Restauration, moins de politique active que d'améliorations agricoles. Il fut, le 13 novembre 1820, élu député de la Haute-Saône au collège de département, par 68 voix (132 votants, 154 inscrits), contre 63 voix à M. Nourrisson, candidat de l'opposition libérale. Il vota pour le gouvernement, et proposa, dans la session de 1821, d'augmenter le traitement des curés, qui était de 750 francs, de préférence à celui des vicaires, lesquels, d'après lui, n'avaient ni les mêmes charges ni les mêmes obligations envers les pauvres. Cette proposition, qu'il eut à peine le temps de développer au milieu des

conversations de la Chambre, fut écartée par l'ordre du jour. Depuis, Bressaud ne reparut plus à la tribune. Reçu député, le 20 novembre 1822, par 75 voix (133 votants, 153 inscrits), contre 58 à M. de Grammont, libéral, puis le 6 mars 1824, par 81 voix sur 86 votants, il continua de soutenir le ministère et assista, comme président du conseil général de son département, au sacre de Charles X: à cette occasion, M. Bressand de Raze fut fait officier de la Légion d'honneur. De retour à Paris pour la session de 1825, il y mourut le 23 juin.

**BRESSON** JEAN-BAPTISTE-MARIE-FRANÇOIS, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Darney (Vosges), le 15 août 1760, mort à Meudon (Seine-et-Oise), le 11 février 1832, était administrateur du directoire du district de Darney, quand il fut élu, le 4 septembre 1792, par le département des Vosges, membre de la Convention, par 198 voix sur 394 votants. Il siégea parmi les modérés, et fut l'apôtre de « l'Évangile de la douce et sage liberté », comme il disait. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3<sup>e</sup> appel nominal :

« Lorsque, sur la première question, j'ai dit *Louis est coupable*, j'ai prononcé d'après la conviction du législateur et non du juge, car je ne le suis pas, et une autorité supérieure à la vôtre, ma conscience, me défend d'en remplir les fonctions.

« Puisque je ne suis pas juge, je n'ai pas dû ouvrir le Code criminel pour y lire ma détermination; j'ai interrogé le bonheur de mon pays; il est pour moi la loi, la justice suprême.

« Non, citoyens, nous ne sommes pas juges, car les juges sont prosternés devant une loi égale pour tous, et nous, nous avons violé l'égalité pour faire une exception contre un seul.

« Nous ne sommes pas juges, car les juges ont un bandeau glacé sur le front, et la haine de Louis nous brûle et nous dévore.

« Nous ne sommes pas juges, car les juges se défendent des opinions sévères; ils les ensevelissent au fond de leur cœur, et ce n'est qu'avec une tardive et sainte honte qu'ils les laissent échapper; et nous, presque réduits à nous excuser de la modération, nous publions avec orgueil la rigueur de nos jugements, et nous nous efforçons de la faire adopter.

« Nous ne sommes pas juges enfin, car on voit des juges s'attendrir sur le scélérat qu'ils viennent de condamner, et adoucir l'horreur qui l'environne par l'expression de la pitié. Notre aversion poursuit Louis jusque sous la hache des bourreaux, et même j'ai quelquefois entendu prononcer son arrêt de mort avec l'accent de la colère, et des signes approbateurs répondaient à ce cri funèbre.

« Homme d'Etat, j'oublie les maux que Louis nous a faits sur le trône; je ne m'occupe que de ceux qu'il pourrait nous faire sur l'échafaud.

« De longues et silencieuses méditations m'ont convaincu que son existence sera moins funeste à ma patrie que son supplice, et je n'ai pas hésité.

« Je demande que Louis soit détenu jusqu'à l'époque où la tranquillité publique permettra de le bannir. »

Il fut des 72 conventionnels mis hors la loi lors de l'arrestation des Girondins (31 mai 1793), et fut réintégré à la Convention après le 9 thermidor. Le 23 vendémiaire an IV, plusieurs départements l'éluèrent député au Conseil des

Cinq-Cents; il opta pour le département des Vosges, et sortit du Conseil au renouvellement de 1798. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire lui valut la place de juge suppléant au tribunal civil des Vosges. — Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut nommé, en 1811, juge au tribunal civil d'Epinal, et mis à la retraite comme magistrat, en 1825. Il a publié : *Réflexions sur les bases d'une Constitution* (1795).

**BRESSON** (FRANÇOIS-LÉOPOLD), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lamarche (Vosges), le 8 décembre 1771, mort à Paris, le 21 novembre 1848, avocat à Nancy, s'y fit une solide réputation qui lui valut, en 1821, la situation de bâtonnier de l'ordre. Il entra, en 1829, dans la magistrature comme conseiller à la Cour royale de Nancy, devint président de chambre le 23 juin 1831, procureur général à Metz en 1832, et conseiller à la Cour de cassation le 19 mai 1834. Bresson avait fait partie de la Chambre des représentants, élue le 10 mai 1815, pour le département de la Meurthe. — Le 1<sup>er</sup> août 1848, il fut admis à la retraite comme conseiller à la Cour de cassation.

**BRESSON** (MARIE-STANISLAS-HECTOR), fils de Bresson (Jean-Marie-François), député de 1831 à 1843, né à Darney (Vosges), le 14 février 1794, mort à Paris, le 13 mai 1843, remplit sous Louis-Philippe divers emplois administratifs. Tout dévoué au gouvernement de juillet, il fut pour la première fois élu député du 4<sup>e</sup> collège électoral des Vosges (Remiremont), le 5 juillet 1831. Il vota avec la majorité, notamment pour la condamnation du journal la *Tribune* (1833), et obtint sa réélection dans le même collège, le 21 juin 1834, avec 97 voix sur 106 votants et 150 inscrits; il vota les lois de septembre, de dotation et de disjonction. Nommé vers cette époque intendant civil en Afrique, M. Bresson dut reparaître devant ses électeurs, qui, le 9 août 1836, le renvoyèrent à la Chambre.

Il fut encore réélu, le 4 novembre 1837, par 82 voix (118 votants, 151 inscrits), et se montra, en toute occasion, l'ami fidèle du gouvernement, qui le fit directeur des eaux et forêts. Il reçut de sa circonscription, comme député, une nouvelle investiture, le 22 octobre 1838; enfin les élections du 2 mars 1839 lui donnèrent encore 105 voix sur 139 votants.

Dans le cours de cette nouvelle législature, M. Bresson fut promu directeur général des forêts; confirmé à nouveau dans son mandat de député, le 11 avril 1840, et réélu pour la dernière fois lors du renouvellement du 9 juillet 1842, il mourut peu de mois après l'ouverture de cette dernière législature. M. Bresson avait régulièrement voté avec la majorité conservatrice. Une biographie parlementaire de 1839 rappelle que « le député de Remiremont est un membre de cette famille Bresson si richement comblée des faveurs du pouvoir. »

**BRESSON** (CHARLES-JOSEPH, COMTE), pair de France, né à Epinal (Vosges), le 27 mars 1798, mort à Naples (Italie), le 2 novembre 1847, était fils d'un chef de division au ministère des Affaires étrangères, et fut destiné de bonne heure à la carrière diplomatique. Chargé par M. Hyde de Neuville, ministre des Affaires étrangères sous Charles X, d'une mission en Colombie, il alla ensuite en 1830, notifier à la Suisse, l'avènement de Louis-Philippe, puis passa pre-

mier secrétaire de légation à Londres, et fut un des deux secrétaires chargés de faire accepter par le gouvernement provisoire belge les décisions de la conférence de Londres, mission dont il s'acquitta avec habileté. Les négociations heureusement menées du mariage du nouveau roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans le mirent tout à fait en faveur, et, en 1833, il fut appelé au poste de chargé d'affaires à Berlin, où il rétablit nos relations compromises, et empêcha une alliance trop intime avec la Russie. Louis-Philippe lui offrit, le 12 novembre 1834, le portefeuille des Affaires étrangères, mais Bresson refusa et préféra rester à Berlin; le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg, alliée à la famille royale de Prusse, fut aussi son œuvre. Le roi le nomma, à cette occasion, comte et pair de France (6 mai 1839). A la Chambre haute, il défendit activement le projet des fortifications de Paris (1841). Envoyé, peu après, ambassadeur à Madrid, il eut une part considérable dans la conclusion des « mariages espagnols » (28 août 1846), à l'occasion desquels son fils fut créé grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, avec le titre de duc de Sainte-Isabelle. Rappelé en 1847, il passa quelques semaines à Londres, et fut envoyé, la même année, comme ambassadeur à Naples. Mais à peine installé dans cette résidence, à la suite de chagrins domestiques, il se coupa la gorge avec un rasoir.

**BRESSON** (ÉDOUARD-VICTOR-STANISLAS), fils du précédent, député de 1876 à 1889, né à Darney (Vosges), le 27 juin 1826, était sans antécédents politiques, et n'était connu que comme riche manufacturier, maire de Monthureux depuis de longues années, et révoqué après le 24 mai 1873, lorsque, aux élections du 20 février 1876, il devint, par 8,611 voix (15,765 votants, 18,990 inscrits), député de l'arrondissement de Mirecourt. Cette élection empruntait une réelle importance à la personnalité et à la qualité de son concurrent, M. Buffet, alors ministre de l'Intérieur. M. Bresson siégea au centre gauche, avec la majorité républicaine, fut des 363, et, malgré la très vive opposition de l'administration, obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 9,719 voix (15,139 votants, 18,959 inscrits), contre M. Simonin, 5,286. Il soutint le ministère Dufaure, s'associa au vote de l'ordre du jour de confiance que lui accorda la Chambre le 20 janvier 1879, vota pour l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République, et pour le retour du Parlement à Paris, contre l'amnistie plénière, pour l'article 7, pour l'ensemble de la loi sur la presse, etc. Le 21 août 1881, M. Bresson fut réélu par 9,982 voix (11,643 votants, 18,714 inscrits). Il donna constamment son suffrage à la politique opportuniste et au ministère Ferry, vota les crédits du Tonkin, la loi sur les récidivistes, le maintien de l'ambassade auprès du pape, et se prononça contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Porté sur la liste opportuniste dans les Vosges, le 4 octobre 1885, il fut réélu député de ce département, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 45,370 voix (87,635 votants 108,409 inscrits). M. Bresson s'inscrivit au groupe de l'*Union des gauches*, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et opina, comme précédemment, avec la fraction la plus modérée de la majorité républicaine; dans la dernière session, il était absent par congé lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889); il a voté pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 fé-